LE PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE,
un territoire de 26 communes.

Le mot du Président

2025 sera pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre synonyme de développement des actions en faveur de notre territoire et de ses 26 communes. Signature du CRST pour les 6 prochaines années, actions pour les circuits courts avec la poursuite de l'étude de relocalisation du système agro-alimentaire départemental, maintien des opérations en faveur de l'environnement et de la biodiversité: trames noires, plantations de haies, atlas de la biodiversité de la CCVIB, participation à la stratégie climat 36 ...

La coopération avec le Pays de Valençay en Berry permettra la signature avec l'ADEME d'un nouveau contrat Territorial sur les énergies renouvelables et le développement de projets financés grâce aux fonds européens du programme Leader. Autant de chantiers importants pour l'avenir de notre territoire et sa qualité de vie.

Excellente année à toutes et tous.

Luc Della-Valle

www.payscastelroussin.fr
PaysCastelroussinValdeIndre/

Comité syndical du 4 décembre 2024 à Jeu-les-Bois

Le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre du 4 décembre 2024 s'est déroulé à la salle des fêtes de Jeu-les-Bois. Cette dernière, ainsi que le gîte communal attenant, ont fait l'objet de travaux de rénovation importants en 2023 et 2024. Les élus présents ont pu souligner l'enjeu des subventions mobilisées pour la réalisation de ces travaux d'ampleurs, utiles aux habitants et à l'attractivité de la commune.

Contrat régional de solidarité territorial (CRST) 2024-2030

En cohérence avec ce préambule, le président Luc Della-Valle, a rappelé la démarche de concertation menée depuis le début de l'année 2024 avec la Région Centre-Val de Loire visant à aboutir à la signature des prochains CRST.
Les différentes phases de réunions ont d'abord permis d'alimenter la convention d'objectifs et de moyens. Le conseil régional avait initialement prévu de valider cette convention lors de la Commission permanente régionale fixée le 29 novembre 2024. Un décalage de calendrier a été acté, cette convention devrait être soumise pour validation à la réunion prévue le 31 janvier 2025.

En parallèle les projets de CRST, à l'échelle des EPCI du Pays Castelroussin Val de l'Indre (Châteauroux Métropole et la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne), ont été préparés avec les élus communaux. Les enveloppes financières pour chacun des CRST doivent être réparties en concertation avec la Région sur la base des projets qui ont été proposés par les collectivités et acteurs du territoire.

Il a aussi été nécessaire de respecter le nouveau cadre d'intervention des CRST fixé par la Région :

- Premier bloc d'intervention ► biodiversité, mobilités, transition énergétique, animation des PAT, … doit intégrer a minima 40 % des crédits du CRST, dont 10 % spécifiquement pour les actions en faveur de la biodiversité.
- Deuxième bloc d'intervention ► équipements et services, économie, culture, … concernera 60 % maximums des crédits du CRST.

La concertation se poursuit actuellement avec la Région afin d'aboutir le plus rapidement et permettre la validation des maquettes financières puis la signature des CRST, idéalement avant la fin du 1er trimestre 2025.

Gîte communal de Jeu-les-Bois rénové.

À savoir

- ► Concertation à l'échelle du nouveau bassin de vie défini par la Région ► Collectivités des territoires du Pays Castelroussin Val de l'Indre et du Pays + Communauté de communes d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse.
- ► Enveloppe ► 16 282 000 € pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre (= précédent CRST).
- ► Durée globale ► six ans
- ► Deux CRST (un par EPCI) avec deux périodes de 3 ans et possibilité de report de crédits entre les deux périodes et entre les deux EPCI.
- ► Les maquettes financières des CRST ont été établies pour la première période de 3 ans.

Orientations budgétaires 2025

Luc Della-Valle a présenté les orientations budgétaires du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour l'année 2025.
Pour toutes les collectivités territoriales, cet exercice est extrêmement difficile pour cette nouvelle année et de nombreuses interrogations perdurent au moment de préparer des prévisions budgétaires les plus fiables possibles.
Concernant le Pays Castelroussin Val de l'Indre, la stabilité des effectifs et la visibilité sur le financement de nombreuses actions d'ores et déjà lancées permettent de se projeter au mieux. Les élus ont ainsi pu valider le maintien des contributions financières des établissements publics de coopération intercommunale, Châteauroux Métropole et la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne, au même niveau en 2025 qu'en 2024.
Des incertitudes demeurent sur les délais d'instruction de certains dossiers par les autorités de gestion qui retardent les paiements de subventions, notamment pour le début d'année 2025 concernant l'animation Natura 2000 et le programme LEADER.

« les prévisions financières pour l'année 2025 sont très proches de celles de 2024 »

Malgré tout, des actions nouvelles, engagées ou sur le point de débuter ont été présentées. Les incertitudes ne doivent pas les remettre en question et les élus ont acté les orientations budgétaires. Globalement les prévisions financières pour l'année 2025 sont très proches de celles de 2024 et les effectifs du Pays se maintiennent à 6 agents ce qui permet une continuité des actions traditionnelles portées par le Pays. Un programme d'actions prévisionnel ambitieux viendra décliner ces orientations budgétaires et engage également le Pays Castelroussin Val de l'Indre vers de nouveaux axes d'interventions : Atlas de Biodiversité, mise en œuvre de projets pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, étude sur les trames noires, action de lutte contre la précarité alimentaire, ...

Les 6 agents du Pays

Direction
Christophe AUFRÈRE
02 34 68 04 67

Secrétariat - comptabilité
Marielle BERKOVICZ
02 54 07 74 59

Communication - Web
Valérie DEVINEAU
02 34 68 04 68

Environnement
Élodie JOLIVEAU
02 34 68 04 69

Planification
Clara CHANZY
02 34 68 04 71

Leader
Thibault MOURIER
02 34 68 04 70

LEADER : bilan du premier appel à projets 2023-2024

Des points de blocage qui créent des retards

- Ouverture tardive de la plateforme internet pour le dépôt des demandes de subvention ► L'instruction n'a pas débuté ; La date d'ouverture de la plateforme de dépôt des demandes de paiement n'est pas encore connue.
- Lancement de la programmation difficile ► perte de motivation de la part des porteurs de projets
- La formation (guide) créée en février 2024 pour les porteurs de projet ► pas encore mise en œuvre.
- Des projets passés devant les groupes de travail d'appel à projets (GTAAP) contraints de débuter avant passage en comité de programmation entraînant un risque quant à leur financement.
- Certains projets notamment portés par des associations ont eu des difficultés à obtenir l'auto-financement obligatoire.

Nombre de dossiers déposés par thématique

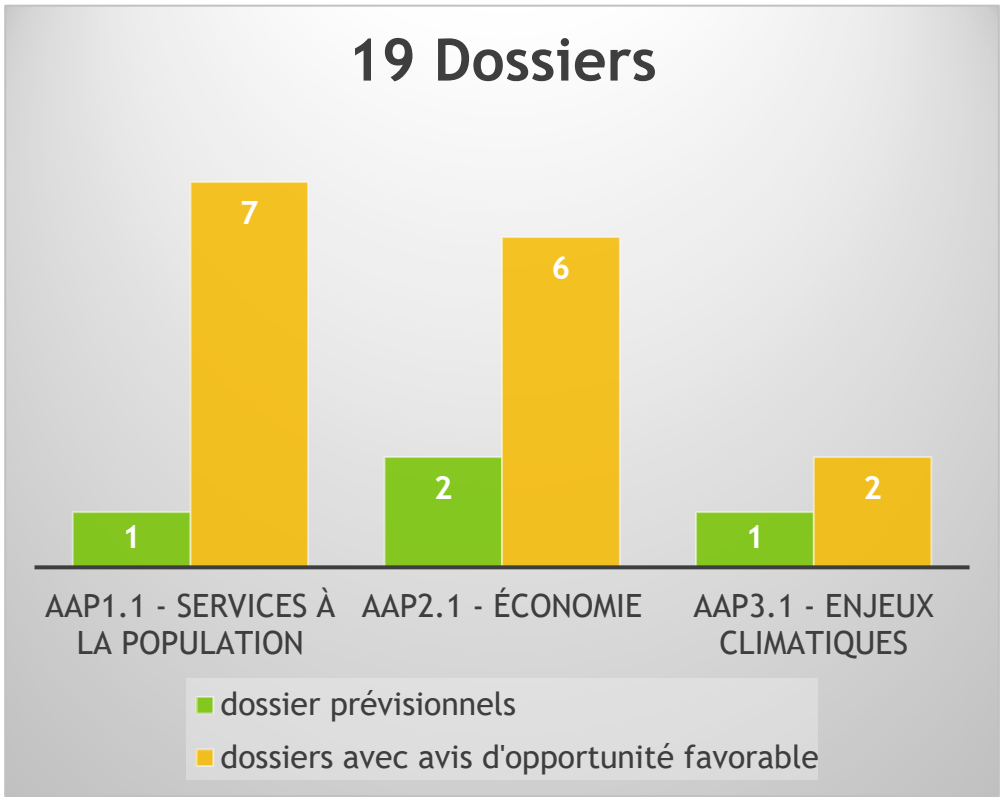

En complément : 8 autres porteurs de projets ont également sollicité le GAL en vue d'un financement éventuel, ceux-ci ont été réorientés vers des dispositifs plus adaptés ou n'ont pas réalisé leur projet pour l'instant.

Montant total de la première vague d'appels à projets : 517 250 €

AAP 1.1 – Fiche action 1 ► Enveloppe **191 325 €** ► Solde **22 401.50 €**
Développer des services à la population et contribuer à un territoire inclusif en milieu rural
85,2 % de l'enveloppe a été fléchée. Reste un projet à passer en opportunité pouvant amener l'enveloppe à 88,3 % de consommation prévisionnelle.

AAP 2.1 – Fiche action 2 ► Enveloppe **134 600 €** ►Solde **7 306.28 €**
Renforcer une politique économique locale basée sur les spécificités du territoire
82 % de l'enveloppe a été fléchée. Deux projets déposés de longue date doivent passer devant le comité. En cas de validation, la consommation prévisionnelle serait de 105,4 % des crédits. Un arbitrage devra donc être réalisé par le groupe de travail Leader.

AAP 3.1 – Fiche action 3 ► Enveloppe **191 325 €** ► Solde **117 474.60 €**
Préparer le territoire aux enjeux climatiques de demain
32 % de l'enveloppe a été fléchée**.** Il reste un projet à passer en opportunité pouvant amener l'enveloppe à 38,6 % de consommation prévisionnelle.

Calendrier prévisionnel

Le contrat de l'animatrice Leader du Pays de Valençay s'est terminé le 15 novembre 2024, une procédure de recrutement est en cours.

Le calendrier prévu initialement sera donc modifié en fonction de la date du recrutement

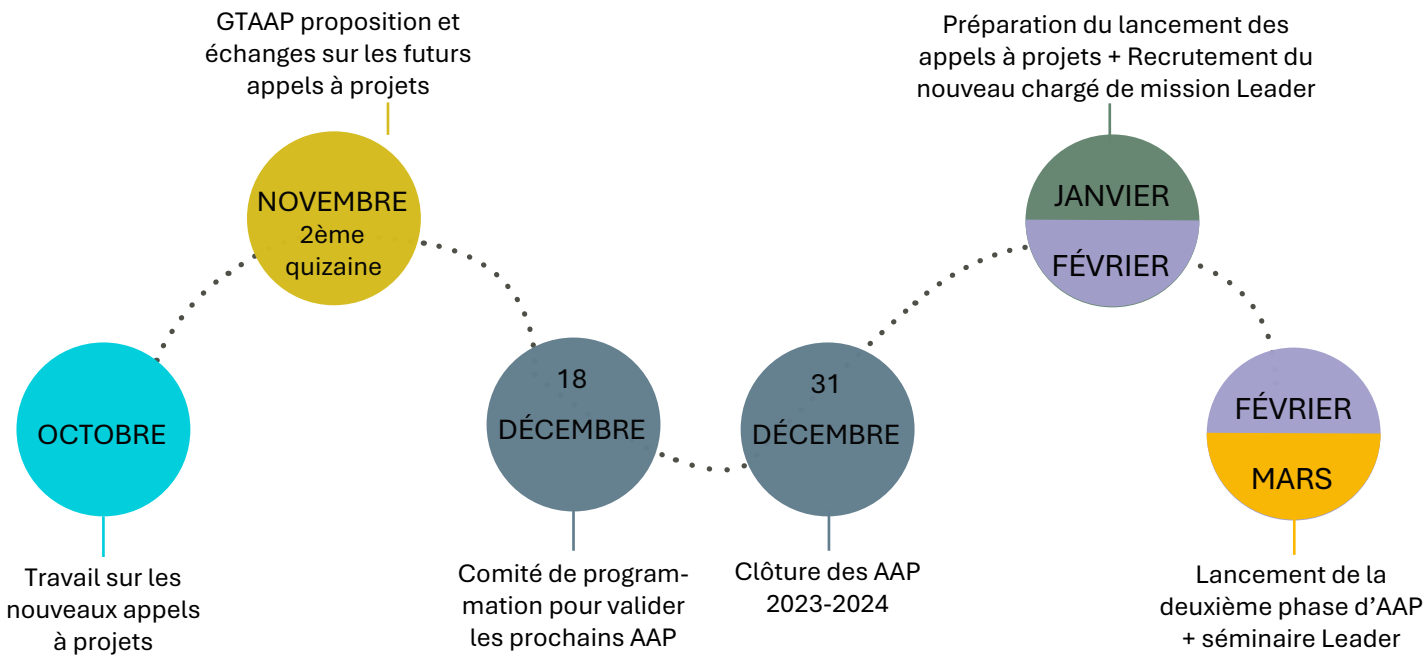

Ce bilan a été présenté le 25 novembre 2024 aux membres des groupes de travail Leader afin de travailler sur les futurs appels à projets.

Des pistes d'améliorations ont ainsi pu être proposées telles que :

- La précision de certains éléments des cahiers des charges, comme l'ajout d'un schéma expliquant le circuit d'instruction d'un dossier Leader.
- Un assouplissement des critères financiers pour les associations ainsi que pour tous les porteurs de projets pour le 3e appel à projets sur la thématique des enjeux climatiques de demain afin de le rendre plus attractif.
- Une refonte de la grille de sélection des projets.
- La mise en œuvre d'un support de présentation que les porteurs de projets devront respecter lors de leur passage devant les groupes de travail Leader.

Ces propositions ont été soumises au vote et validées à l'unanimité lors du comité de programmation Leader du 18 décembre 2024 après présentation du bilan de la première phase d'appels à projets.

Le bilan détaillé devrait être disponible en ligne dans cette même rubrique en janvier 2025.

Retrouvez le relevé de décisions en ligne : **https://www.payscastelroussin.fr/publications/documents.html**

Mise à disposition de l'exposition photographique sur la production alimentaire du département

Bâche 4 m x 2 m

L'exposition photographique mettant en valeur la production agricole de l'Indre est disponible pour toutes les communes et partenaires.
Elle est composée de 12 panneaux rigides de différentes tailles et formes, d'une bâche et de 2 **kakemonos obligatoirement joints à l'exposition**.

Installation ►
En intérieur et/ou extérieur en espace clos (gymnase, cantine, cours d'école, ..) ou lors d'une manifestation.

Contact
Christophe Aufrère
direction@payscastelroussin.fr
02 34 68 04 67

L'étude stratégique de relocalisation du système agro-alimentaire départemental arrive à la fin de sa première phase

Le deuxième comité de pilotage de l'étude stratégique de relocalisation du système agro-alimentaire de l'Indre s'est tenu le 11 décembre dernier. Cette étude est financée par la Région Centre-Val de Loire au titre du fonds « À VOS ID » du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST), et par l'ADEME au titre de la subvention à destination des études d'alimentation durable.
Le Basic et le GRAP, en charge de l'étude, ont restitué les premiers résultats sur la phase de diagnostic.

Les entretiens

Depuis le lancement de l'étude le 19 septembre 2024, 29 entretiens ont été conduits avec des acteurs de l'ensemble du système agro-alimentaire du département : les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie), des groupements de producteurs (GDAB 36, Paysans Berrichons), les organismes de défense et de gestion des AOP (Pouligny, Valençay, lentille verte du Berry), la restauration collective (cuisines centrales de Châteauroux et d'Issoudun), la transformation (abattoirs, laiteries), etc.
Ces entretiens ont permis de compléter les données recueillies par le bureau d'étude pour le diagnostic.

Le diagnostic

L'objectif du diagnostic du système agro-alimentaire départemental est de quantifier les flux de denrées produites, transformées, consommées, et transitant sur le territoire. C'est le « métabolisme alimentaire » de l'Indre (voir diagramme de flux image 1 - page 9).

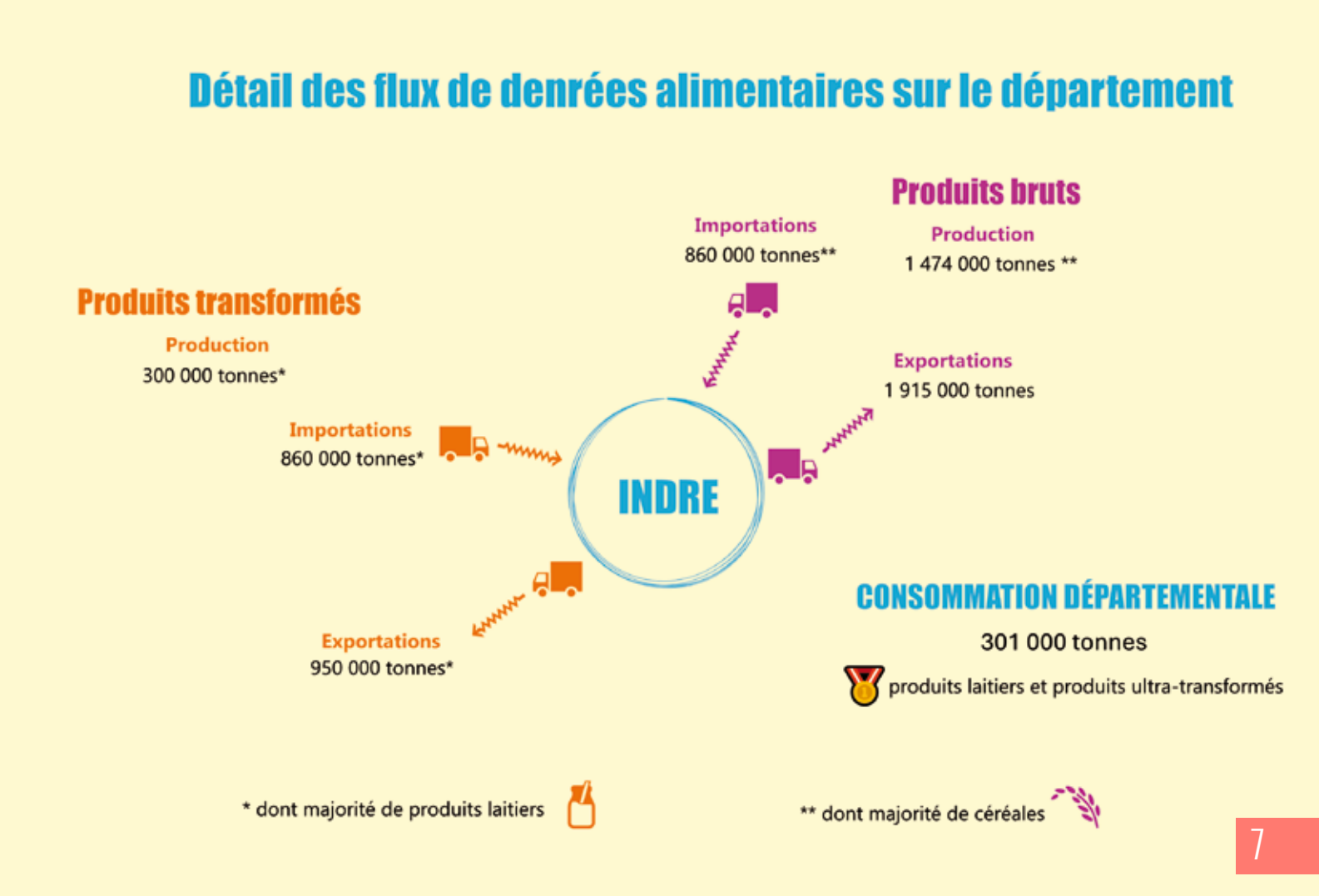

Conclusions et enjeux

Ces premiers éléments du diagnostic ont pu mettre en lumière divers enjeux importants pour le territoire.

L'Indre est caractérisé par une agriculture très céréalière avec une production largement excédentaire, les surfaces agricoles concernées étant supérieures aux besoins alimentaires du territoire (+ 1 749 %).
Ces surfaces dédiées aux céréales continuent de croître et s'étendent de la champagne berrichonne issoldunoise vers le Pays de Valençay en Berry, entrant en concurrence avec les élevages de chèvres pour la production de l'AOP Valençay.

Cet agrandissement des exploitations céréalières vers l'ouest menace la biodiversité, notamment du fait de l'usage d'intrants chimiques (+15 % entre 2020 et 2022) principalement les herbicides. Ces derniers, très solubles dans l'eau, menacent la consommation humaine, mais aussi l'irrigation des cultures.

Comme partout ailleurs, le changement climatique pèse sur notre agriculture. Avec une hausse de la température moyenne de 1,7°C entre 1950 et 2020, l'Indre est particulièrement sujet aux sécheresses. Ces dérèglements bouleversent le calendrier des agriculteurs (décalage des récoltes) et amoindrissent les rendements, en particulier pour les céréales et la lentille verte du Berry. Ainsi, le cahier des charges pour l'AOP « lentille verte du Berry » est devenu inadapté au nouveau contexte climatique local.

« le changement climatique entraîne un amoindrissement des récoltes »

Les trois AOP des fromages de chèvre indriens sont également impactées, notamment en raison du contexte économique. Or, les produits laitiers représentent un débouché important pour la filière élevage de notre département. On estime en effet le potentiel nourricier de l'élevage à 368 %. Pourtant, l'Indre ne peut satisfaire que 57 % de ses besoins en viandes, les abattoirs étant sous-utilisés par rapport à leurs capacités et la volaille n'étant pas transformée sur le territoire, faute d'outil adapté.

De même, le département ne dispose pas de suffisamment d'outils de transformation des fruits et légumes pour répondre aux besoins. Le potentiel nourricier des légumes n'est que de 26 % et celui des fruits de 13 %, ce qui montre un réel manque de production de ces denrées sur le territoire.

« un réel manque de production maraîchère»

En ce qui concerne la distribution alimentaire, on constate un bond très important (+229 % d'emplois) des points de vente en boulangerie-pâtisserie-sandwicherie industrielle. Cela se fait au détriment des artisans dont l'emploi est en baisse de 6 % entre 2008 et 2018. Malgré ce bond, 62 % des communes de l'Indre n'ont aucun commerce alimentaire, on parle de « déserts alimentaires ».

« désert alimentaire dans plus de 60 % des communes »

Ces conclusions seront synthétisées sous la forme du « portrait de territoire » avec les informations les plus marquantes du diagnostic. Les membres du comité de pilotage ont d'ores et déjà pu faire remonter les points saillants qu'ils souhaiteraient y voir figurer.

Suites

Le prochain comité de pilotage, qui visera à arrêter le portrait de territoire et les scénarios prospectifs, aura lieu le 5 février 2025.

Pour rappel, la seconde phase de l'étude visera à construire trois scénarios de relocalisation du système agro-alimentaire départemental : faible, tendanciel, et fort.
Ces scénarios seront mis à l'épreuve d'un « stress test », visant à évaluer la capacité de résilience du système dans chacun d'eux, par un groupe de concertation composé d'acteurs clés du système agro-alimentaire du département de l'Indre. Cet atelier aura lieu le 6 mars 2025.

Comité de pilotage du 11 décembre 2024

Diagramme de flux - image 1

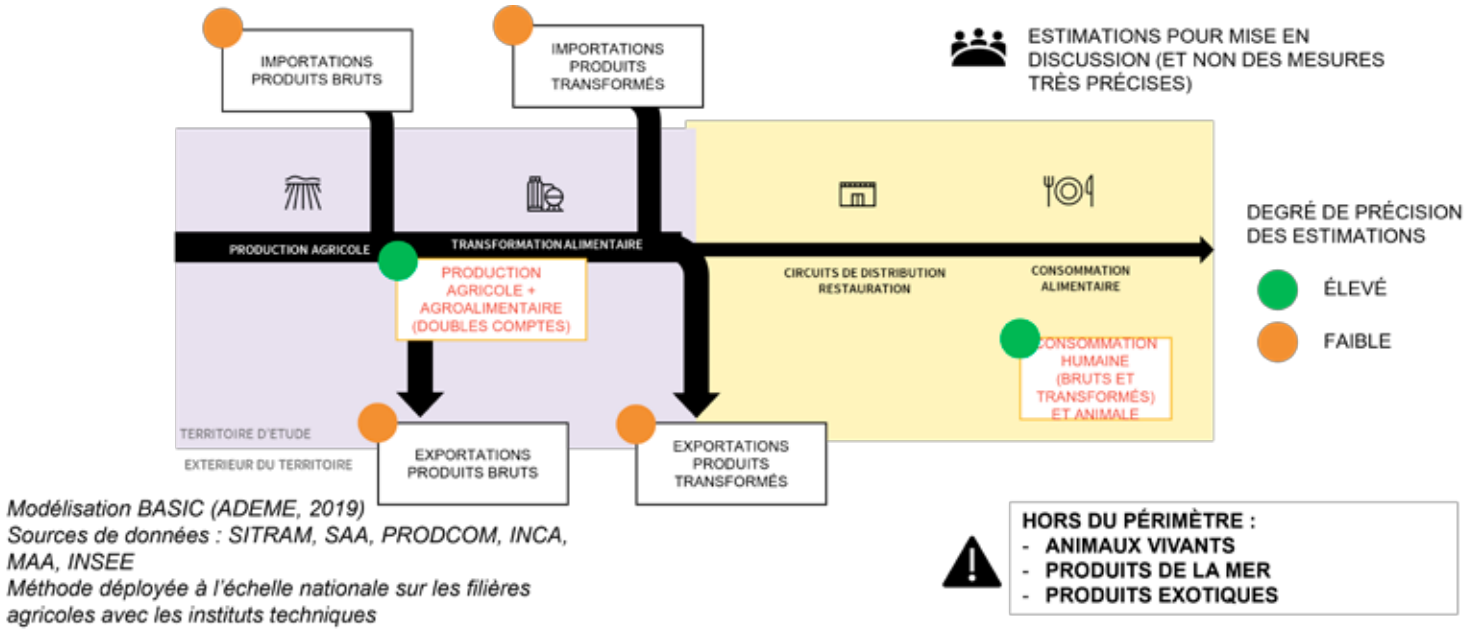

Modélisation BASIC (ADEME, 2019)
Sources de données : SITRAM, SAA, PRODCOM, INCA, MAA, INSEE
Méthode déployée à l'échelle nationale sur les filières agricoles avec les instituts techniques

Des évolutions en cours d'étude concernant la législation sur le ZAN et suspension de la procédure de modification du SRADDET.

Comme l'a rappelé le président du Conseil Régional du Centre -Val de Loire dans un courrier adressé au président du Pays Castelroussin Val de l'Indre le 15 novembre 2024, la loi Climat et Résilience du 22 aout 2021 a permis d'aborder le problème très préoccupant du rythme continu d'artificialisation des sols.

La mise en œuvre compliquée du zéro artificialistation nette (ZAN)

Si l'intérêt de lutter contre cette artificialisation des sols ne peut plus être contesté (perte de sols naturels et nourriciers, réduction accélérée de la biodiversité, imperméabilisation qui provoque une déconnexion vis-à-vis des nappes phréatiques, préjudiciable pour prévenir les sécheresses mais également gérer le risque d'inondation), la mise en œuvre concrète et pratique de cette loi pose depuis son origine un certain nombre de difficultés et, par contrecoup, soulève des crispations sur l'ensemble du territoire national.

Des évolutions et modifications nécessaires

C'est ainsi que le premier ministre, dans son discours de politique générale le 1er octobre 2024, a indiqué vouloir prendre en compte ces difficultés et revoir la loi Climat et Résilience, plus particulièrement sur le volet relatif aux objectifs du ZAN (Zéro artificialisation nette).
De premières évolutions et précisions étaient intervenues dans le cadre de la loi dite « ZAN » du 20 juillet 2023, afin d'adapter l'application de ces dispositions notamment sur les territoires ruraux.

> *Le terme « ZAN » pourrait être remplacé par « Trace »*

De nouvelles adaptations sont donc de nouveau envisagées, une proposition de loi (*) ayant été déposée par le Sénat courant novembre 2024.
Celle-ci vise notamment à abroger l'objectif intermédiaire vers le ZAN, fixé à 2031, consistant à réduire de moitié d'ici à cette date la construction sur des espaces naturels et agricoles par rapport à la décennie précédente.
D'autre part le terme « ZAN » pourrait être remplacé par « Trace », c'est-à-dire la « Trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux ».

Nouvelles dates butoirs pour les documents d'urbanisme

Afin de permettre aux collectivités de mieux anticiper la baisse de leurs possibilités d'artificialisation, cette loi vise également à repousser les dates butoirs de la modification des documents d'urbanisme :

- jusqu'au 22 août 2026 pour les régions afin de procéder à une modification de leur SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) ;
- à l'horizon 2031 pour les intercommunalités et communes concernées par les schémas de cohérence territoriale (SCoT),
- 2036 pour les plans locaux d'urbanisme communaux (PLU) ou intercommunaux (PLUi) et cartes communales.

C'est ainsi que le Conseil Régional Centre-Val de Loire a confirmé, dans son courrier du 15 novembre 2024, la suspension de la procédure de modification du SRADDET, lancée depuis le début d'année 2024, dans l'attente de la promulgation de cette nouvelle loi.

* Proposition de loi disponible sur **https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl24-124.html**

Conseil de développement Castelroussin Val de l'Indre

Le conseil de développement Castelroussin s'est réuni le 11 décembre à la salle du conseil municipal de Déols.
La présentation du plan d'actions des futurs contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) était à l'ordre du jour. Le conseil de développement sera amené à rendre un avis sur ceux-ci lors de sa signature.
Par la suite, le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) ainsi que le fond de soutien des initiatives solidaires sur le territoire de la région Centre-Val de Loire de la fondation caisse d'épargne ont été présentés par Philippe Guillot, président du conseil de développement.
Enfin, un retour a été fait sur une journée à thème organisée par le CESER Centre-Val de Loire sur le sujet « la société civile organisée, une chance pour la démocratie ».
Un moment de convivialité fort apprécié pour cette dernière réunion de l'année est venu clore ce moment d'échanges.

Conseil de développement
Castelroussin Val de l'Indre

Restitution de la stratégie climat 36

Le séminaire de restitution de la stratégie Climat 36 était organisé le 10 décembre après-midi à la salle des assemblées du Conseil départemental de l'Indre à Châteauroux.

Cette démarche partenariale a été initiée par le Préfet de l'Indre en 2019 pour adapter le département aux impacts du changement climatique.

Dès son lancement, le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'est mobilisé afin de contribuer à son élaboration dans le cadre d'un diagnostic détaillé et partagé ainsi que pour la rédaction du plan d'actions.

Ce dernier s'articule autour de 6 enjeux majeurs : l'eau, les milieux naturels, l'agriculture, les activités, la qualité de vie et la santé.

La démarche va se poursuivre afin de mettre en œuvre les actions et le Pays Castelroussin Val de l'Indre restera présent pour participer à l'adaptation du département et de son territoire au contexte du dérèglement climatique que l'on connait aujourd'hui.

PRÉFET DE L'INDRE
Liberté
Égalité
Fraternité

INDRE
LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Résultat de la candidature à l'ABIC (Atlas de la biodiversité intercommunale) auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

La candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunale (ABIC) à l'échelle de la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne a été retenue par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce dernier a octroyé la totalité de l'aide sollicitée qui sera nécessaire à la réalisation de ce projet au cours des 4 prochaines années.

Plan de financement prévisionnel

	Dépenses	Recettes	
Prestations externalisées : inventaires, expertises, animation, sensibilisation	264 000 €	OFB – Fonds Vert Mesure - mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les ABC.	244 464,00 € Taux d'aide de 80 %
Réalisation de supports pédagogiques, de vulgarisation et de communication	9 600 €	Région – CRST	40 562 €
Recrutement d'un stagiaire sur une durée de 6 mois	4 200 €	Communes (territoire CCVIB)	20 554 €
Charges indirectes	27 780 €		
Total	**305 580 €**	**Total**	**305 580 €**

Agenda 2025

Janv-Fév. — Appel d'offres et recrutement des prestataires.

Mars — Installation du projet au sein du territoire – gouvernance – communication – calendrier et étapes de réalisation – rencontre avec les acteurs.

Avril — 1er comité de pilotage – présentation du projet aux membres, réunions publiques d'informations.

Print./été — Compilation des données existantes, étude bibliographique, évaluation des besoins, méthodologie de prospection, planification des premiers inventaires.

Septembre à décembre — Poursuite de la méthodologie de prospection, hiérarchisation et échelonnement des prochains inventaires, programme d'animation et de concertation.

Lancement d'une étude pour rétablir des trames noires dans le paysage nocturne du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre

La trame verte et bleue sur laquelle a travaillé le Pays en 2015 et 2016 concerne davantage les déplacements des espèces dites « diurnes ». Depuis quelques années, face à un accroissement de la pollution lumineuse et son impact avéré sur la biodiversité, mais aussi sur la santé humaine, il est désormais temps de rétablir des trames noires afin de préserver la faune nocturne (30 % des vertébrés et 65 % des invertébrés).

La trame noire peut être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne (Cf. Guide d'élaboration et mise en œuvre de la trame noire, OFB 2021).
Le Pays souhaite s'emparer de ce sujet et va engager, dès 2025, une étude pour identifier les points de conflit entre les trames

vertes et bleues existantes et les éclairages artificiels présents sur le territoire du Pays. Ce travail d'analyse géomatique permettra de faire ressortir les points jugés les plus problématiques. Une visite de terrain pour analyser la situation et des mesures (flux, quantité, émission, température de lumière) seront effectuées afin de trouver des solutions pour tenter de rétablir l'obscurité nécessaire à la biodiversité tout en répondant aux contraintes d'usage recensées.

Participation des communes et des EPCI

Pour le bon déroulement de cette étude, le Pays prendra contact avec les communes ou les EPCI (selon la compétence éclairage) afin de recenser les pratiques d'extinction, les horaires et dates de leur mise en place. Il s'agit aussi, dans la mesure du possible, d'obtenir les données géolocalisées des luminaires y compris dans les parcs privés.

À long terme

La prochaine étape consistera à trouver des communes pilotes et volontaires afin d'inscrire de manière opérationnelle ces trames nocturnes dans les territoires.
L'acceptation des différents publics étant nécessaire au rétablissement ou à l'établissement de paysages nocturnes, un large volet sera consacré à la sensibilisation.

Le Pays au conseil d'administration de l'association Réseau Haies Centre-Val de Loire

L'assemblée générale constitutive de l'association Réseau Haies Centre-Val de Loire s'est tenue le 10 décembre 2024 au siège de la Fédération départementale des chasseurs du Loir-et-Cher. Elle est la sixième association régionale créée après celles des Pays de la Loire, de Normandie, des Hauts-de-France, de Nouvelle-Aquitaine et de Bourgogne-Franche-Comté.
Déclinaisons à l'échelle régionale du Réseau Haies France (ancienne Afac Agroforesteries), ces associations ont pour mission de promouvoir, d'accompagner et de mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie hors forêt.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre est, de longue date, impliqué dans la plantation de haies par le biais de son action « Voulez-vous planter des haies ? » et des mesures agro-environnementales proposées sur la Vallée de l'Indre en faveur d'une gestion durable du bocage. Il a donc souhaité s'impliquer dans cette nouvelle association en rejoignant le conseil d'administration constitué de 14 membres et qui fonctionnera avec un bureau composé de 6 membres. Le conseil d'administration est élu pour 3 ans et 6 mois et prendra officiellement ses fonctions après la création de l'association, le 1er janvier 2025.

Le Pays est représenté par son mandataire en la personne de Jean Pinier, vice-président du Pays, et par Élodie Joliveau-Vallée, chargée de mission environnement, en tant que délégataire. Il dispose d'une voie pour voter lors des assemblées générales des associations Réseau Haies France et Centre-Val de Loire.

La présidence est confiée au Parc naturel régional de la Brenne, représenté par Laurent Laroche en tant que mandataire et par Dany Chiappero et Corentin Lecouillard, par délégation.

Opération 2024 «Voulez-vous planter des haies»

Plants, protections et piquets ont été livrés le 5 décembre 2024 à Villers-les-Ormes au méthaniseur. La plupart des bénéficiaires les ont récupérés le jour même.

LES CHIFFRES

- 9 bénéficiaires*
- 2 717 plants
- 60 fruitiers
- 2 531 protections
- 5 023 piquets

* Dont 3 sont financés par le pacte en faveur de la haie de l'État et 6 par le CRST.

Agenda 2025

Janvier

BUREAU
22 *Mercredi* - 18 h 00
Salle polyvalente à Balsa'néo - Châteauroux

Février

COMITÉ SYNDICAL
5 *Mercredi* - 18 h 00
Salle Saint-Pierre - Méobecq

En ligne : **https://www.payscastelroussin.fr/agenda.html**